

La sécurité de votre enfant, on y voit



Quelques consignes de sécurité pour les automobilistes



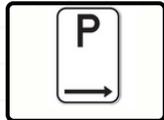
Dans la zone scolaire, respectez la limite de vitesse de 30 km/h



Écoutez toujours les consignes du brigadier



Ne faites pas de virage en U ou autre manœuvre dangereuse



Respectez les débarcadères prévus pour déposer vos enfants



N'utilisez pas le débarcadère pour autobus



Respectez la signalisation d'interdiction d'arrêt et de stationnement



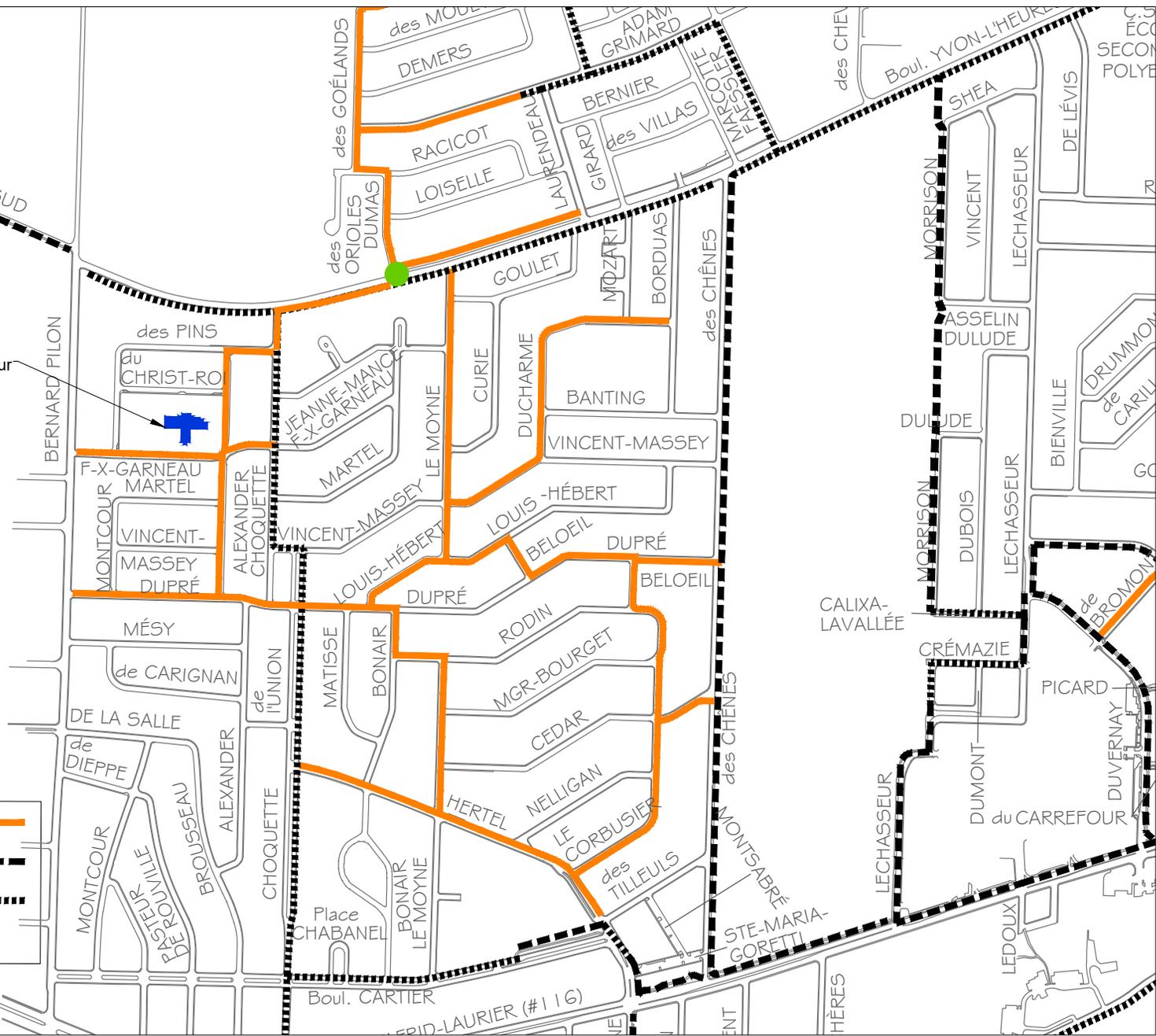
Soyez courtois et accordez la priorité aux enfants

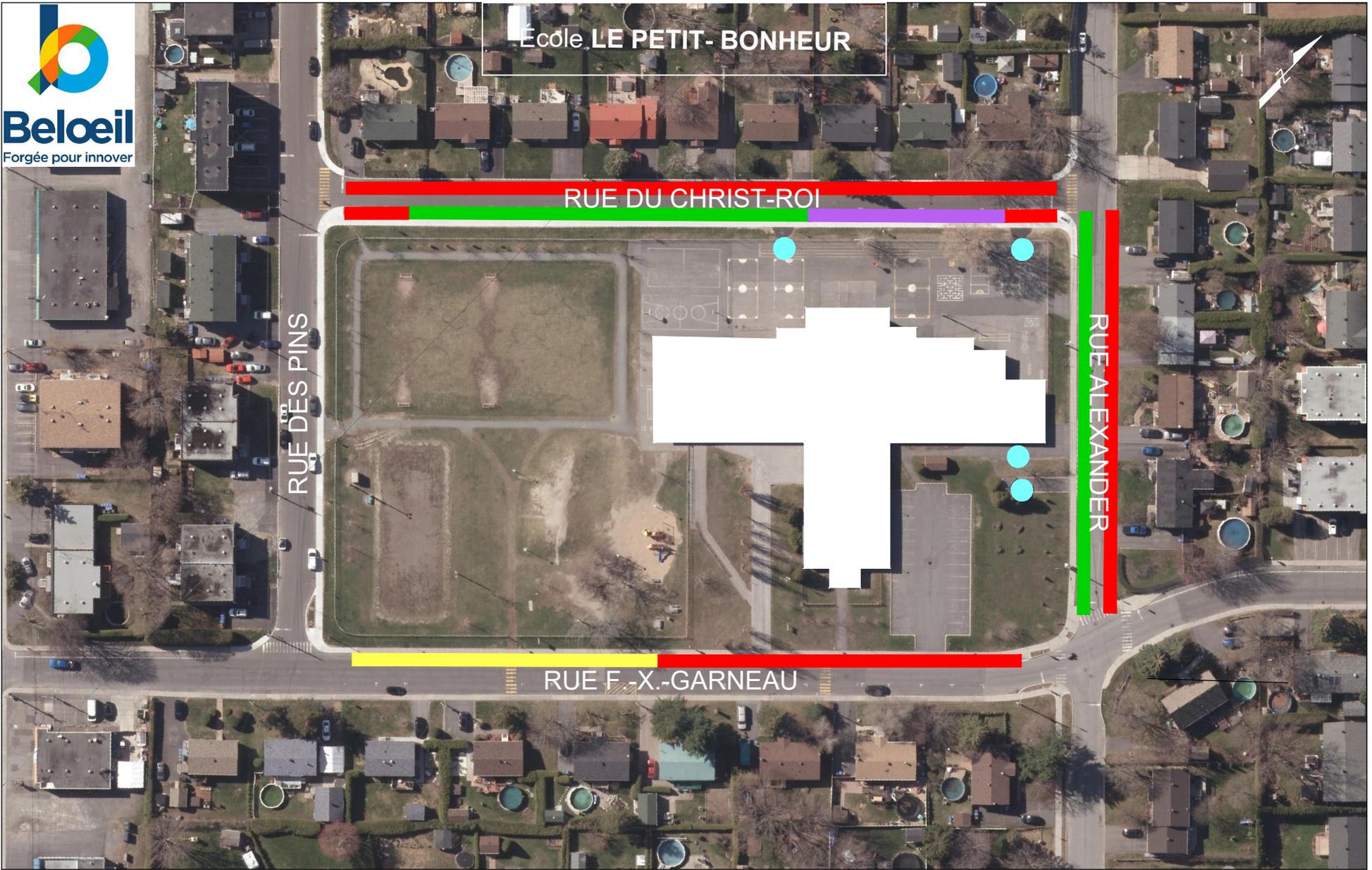


Soyez vigilant, un enfant peut être imprévisible

École Le Petit-Bonheur

- CORRIDOR SCOLAIRE
- PISTE CYCLABLE
- BANDE CYCLABLE
- BRIGADIER





École LE PETIT - BONHEUR

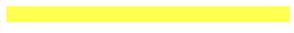
RUE DU CHRIST-ROI

RUE DES PINS

RUE ALEXANDER

RUE F. X.-GARNEAU

STATIONNEMENT INTERDIT



DÉBARCADÈRE PARENTS



ARRÊT INTERDIT



DÉBARCADÈRE AUTOBUS



ACCÈS POUR LES ÉLÈVES

